

Infos communales Saint-Médard-en-Forez
Compte-rendu des Conseils Municipaux du
Vendredi 9 juin 2023 à 19 heures
Et du vendredi 9 juin à 19h30

*Bel été à toutes et
à tous !*

Etaient présents :

Sébastien DESHAYES - Valérie DA FONTE – Anthony TISSEUR - Laure SIRGUEY
Valérie AUBRY – Céline BLONDEAU - Cédric BECKER - Marc BOUTEILLE
Claudine FARGIER - Michel FAURE - Valentino GOFFART - Yves LAURANSON
Françoise MERLLIE – Cédric NICLOU

Absents et excusés :

Sophie THIVILLIER : Pouvoir donné à Sébastien DESHAYES

A l'ordre du jour :

- Election des délégués des conseillers municipaux et leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs



- Personnel Communal mise à jour du tableau des effectifs – Création et suppression postes adjoints techniques
- Approbation du RPQS de l'eau potable 2022
- Amortissement des immobilisations du budget assainissement
- Participation aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire de Feurs
- Tarif des encarts publicitaires pour le bulletin communal 2023
- Tarif des services périscolaires avec mise à jour du règlement cantine
- Evaluation environnementale liée à la révision du PLU
- Tirage aux sorts des jurés d'assises
- Questions diverses

N'oubliez pas de
regarder l'...

Agenda!

Communal en Page 2.

Vendredi 23 juin 2023

- Fête de la musique

Samedi 24 juin 2023

- Kermesse de l'école

Vendredi 30 juin 2023

- Assemblée Générale du Basket

Dimanche 30 juillet 2023

- Les 40 ans de la Boule de Saint-Médard

Mardi 29 août 2023

- Visite guidée Office de Tourisme Forez-Est

Dimanche 3 septembre 2023

- Trail

Vendredi 8 septembre 2023

- Conseil Municipal



Election des délégués des conseillers municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, après avoir mis en place le bureau électoral, a invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Résultats du vote à l'unanimité :

Titulaires : M. Sébastien DESHAYES – Mme Valérie DA FONTE – M. Anthony TISSEUR

Suppléants : Mme Laure SIRGUEY – M. Marc BOUTEILLE – Mme Claudine FARGIER



Les procès-verbaux des deux dernières séances, du 6 et du 7 avril 2023 ont été approuvés à l'unanimité.

Personnel Communal mise à jour du tableau des effectifs : création et suppression postes adjoints techniques

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES et Mme Nadine ESCOT, Directrice Générale des Services informent le Conseil Municipal que compte-tenu de la réorganisation des services scolaires et périscolaires et l'entretien des bâtiments suite à la fermeture de la 4^{ème} classe et le départ en retraite de Mme Marie BATOT, contractuelle sur en emploi permanent, il convient de revoir les plannings et emplois du temps du personnel municipal. La municipalité en profite pour remercier Mme Marie BATOT pour les années passées au service de l'école.

Un agent technique territorial affecté aux services scolaires et périscolaires et à l'entretien des bâtiments va être recruté au 1^{er} septembre 2023, voici l'annonce parue pour ce nouveau poste :



La mairie de Saint Médard-en-Forez recrute un Agent polyvalent, à raison de 19h30 hebdomadaires, annualisées, à compter du 1er septembre 2023, pour les services scolaires, périscolaires et techniques.

Missions principales :

- ✚ Restaurant scolaire : Préparation de la salle de la cantine et du service, service des repas de cantine aux enfants et surveillance cour pendant et après les repas.
- ✚ L'Agent assiste le personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants (à partir de 2 ans), prépare et met en état de propreté les locaux et le matériel servant directement aux enfants.
- ✚ Entretien des locaux de l'école : ménage complet 1 jour sur deux de la classe maternelle y compris les sanitaires.
- ✚ Garderie les soirs : accueillir les enfants, surveillance des enfants, proposer et réaliser des activités.
- ✚ Ponctuellement, l'agent pourra être amené à assurer des tâches complémentaires pour pallier à l'absence d'un agent de la commune.

Diplôme : CAP petite enfance souhaité

Nous vous remercions de nous faire parvenir par mail votre lettre de motivation accompagnée de votre CV.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Approbation du RPQS de l'eau potable 2022

Madame, Laure SIRGUEY, troisième adjointe au Maire, a fait une synthèse à l'équipe municipale sur ce Rapport Prix et Qualité du Service public. Le Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la basse Vallée du Gier regroupe en 2022, 75 communes, 46 dans le Rhône et 29 dans la Loire. Cela représente 79 548 habitants et 36 760 abonnés.

En 2022, on compte 3 247 663 m3 facturés, baisse de 13.47% par rapport à 2021.

Pour information, la répartition de la facture de 120 m3 TTC, 52% vont à la collectivité, 34% à l'exploitant donc le SIEMLY et le reste, c'est l'Etat comprenant la redevance prélèvement sur la ressource, la redevance pollution et la TVA. Ce rapport montre également que le rendement du réseau est de 68.03%, en baisse par rapport à 2021, 72.70%. Le taux de renouvellement du réseau en 2022 est de 1.03%.

Quant à la qualité de l'eau, son suivi est réalisé par les Agences Régionales de Santé (ARS) 69 et 42 et également par SUEZ dans le cadre de l'autocontrôle contractuel, une totale conformité bactériologique et physico-chimique.

Après cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport annuel 2022 du SIEMLY sur le prix et la qualité du service publique d'eau potable.



Amortissement des immobilisations du budget assainissement

Madame, Laure SIRGUEY, troisième adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal que les durées d'amortissement du budget assainissement doivent être fixées tout en précisant que l'amortissement est linéaire (les dépréciations sont réparties de manière égale sur la durée de vie du bien) et pratiqué à partir de l'année qui suit la mise en service des constructions et matériels.

Pour exemples :

- ✚ 5 ans pour les frais d'études, de recherche et développement et d'insertion, non suivis de réalisation
- ✚ 30 ans pour l'agencement de terrains
- ✚ 50 ans pour les constructions
- ✚ 4 ans pour le matériel informatique et électronique
- ✚

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité, les durées d'amortissement.

Participation aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire de Feurs

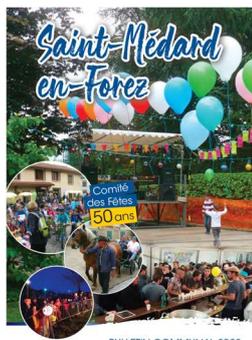
Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, informe le Conseil Municipal qu'une demande de participation aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire de Feurs, gérant les dossiers médicaux des enfants scolarisés à l'école de Saint-Médard, a été reçue en mairie. Il est demandé une participation annuelle de 1.65 euros par élève, soit la somme pour notre commune de 130.35 euros. La convention a été présentée aux élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité la participation de la commune aux frais de fonctionnement du centre médico scolaire de Feurs.

Tarif des encarts publicitaires pour le bulletin communal 2023

Madame Valérie DA FONTE, première adjointe au Maire, fait part aux conseillers du projet d'une nouvelle édition en décembre 2023 du bulletin annuel. Pour en diminuer le coût, il est décidé comme chaque année, de faire appel aux annonceurs. Il est donc nécessaire de définir le tarif des encarts publicitaires à l'intérieur du bulletin.

Les tarifs en vigueur en 2022 ont été rappelés, il est précisé qu'une augmentation de 10 euros avait été appliquée l'année dernière. Il est proposé de maintenir les tarifs 2022 pour l'année 2023.



	De Saint-Médard	Extérieur au village
1/2 page	110 €	210 €
1/4 page	80 €	150 €
1/8 page	50 €	90 €



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité les tarifs ci-dessus pour le bulletin communal 2023.

Tarif des services périscolaires avec mise à jour du règlement cantine

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, indique qu'il convient comme chaque année de revoir les tarifs du service périscolaire pour la rentrée 2023 – 2024. Pour rappel, depuis la rentrée scolaire 2022-2023, il y a eu un changement de mode de livraison et de prestataire pour la restauration scolaire. C'est la société API Restauration, située à la Talaudière, qui livre les repas. Ce choix avait permis de maintenir le tarif des repas à 3.95 euros TTC.

Important :

- La livraison des repas se fait en liaison froide. Les plats sont réchauffés par le personnel communal
- Les réservations se font avant 9 heures tous les mardis pour la semaine suivante et ce afin de communiquer les effectifs avant 10 heures.**

Il est précisé que le prestataire cantine augmente ses tarifs chaque année au 1^{er} septembre et que pour cette année, une hausse de 30 centimes par repas, va être appliquée. Il est proposé de répercuter cette hausse sur le prix des repas. Le montant du tarif des repas cantine passerait de 3.95 à 4.25 euros. Concernant les repas pris sans réservation pour lesquels l'enfant se présente sans être inscrit, il est proposé une majoration, le repas serait alors de 6 euros. Il est proposé toutefois de maintenir les tarifs garderie.

NB : Tarif des repas cantine depuis 2016 :

3.70 euros en 2016 – 3.90 euros en 2017, 2018, 2019 et 2020 – 3.95 euros en 2021 et 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de maintenir les tarifs périscolaires à compter du 1^{er} septembre 2023 à savoir Garderie du matin : 1.00 euros et Garderie du soir : 1.70 euros, d'appliquer une augmentation de 30 centimes sur les repas de cantine et d'appliquer le tarif de 6 euros pour les repas pris sans inscription.



Evaluation environnementale liée à la révision du PLU

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, rappelle que la commune a lancé la révision du Plan Local d'Urbanisme en mai 2021 et que le PADD, Projet d'Aménagement et de Développement Durables, a été débattu lors du conseil municipal en date du 3 février 2023. Il est précisé que depuis octobre 2022, toutes les révisions du PLU sont obligatoirement soumises à évaluation environnementale.

Cette étude doit comporter :

-  L'analyse de l'état initial de l'environnement
-  L'analyse des effets (positifs ou négatifs) des différentes variantes envisagées sur l'environnement et la santé
-  La définition des mesures pour éviter, réduire, voire compenser les effets négatifs du document sur l'environnement et la santé.

Elle doit aborder tous les sujets environnementaux au sens large comme la ressource en eau, consommation foncière, énergie, biodiversité...

Les différentes propositions financières de quatre bureaux d'études que la commune a consultés ont été présentées aux élus.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ces quatre propositions et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir le bureau Eco Stratégie, situé à Saint-Etienne et de lui confier la réalisation de l'évaluation environnementale pour un montant de 14 670 euros TTC.

Tirage au sort des jurés d'assises

Suite à la réunion du vendredi 12 mai à Feurs, la commune de Saint-Médard a été tirée au sort. En tant que citoyen, vous pouvez être appelé à siéger à la cour d'assises, aux côtés de juges professionnels, pour juger les affaires pénales les plus graves. Une première liste préparatoire est établie dans chaque commune par un tirage au sort effectué sur les listes électorales sous l'autorité du Maire. Tel a été le cas ce vendredi 9 juin dans notre village, où trois personnes ont été tirées au sort. Ces dernières vont être informées par courrier.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

MJC Saint-Médard – Recherche président(e)

La MJC de Saint-Médard recherche un(e) nouveau(elle) président(e). Pour des raisons professionnelles, Valérie AUBRY, qui est à la tête de l'association depuis 2019, va devoir céder sa place.

« Même si les dernières années ont été compliquées avec la crise sanitaire, j'ai passé de très bons moments, il est important de trouver un successeur afin de maintenir cette association qui compte plus de 180 adhérents.

Les personnes intéressées pour me remplacer et pour intégrer le bureau sont les bienvenues ».

Nous comptons sur vous.

**Faites-vous connaître auprès de Valérie AUBRY au 06 88 57 42 47
ou par mail à mjc.saint.medard@gmail.com**

Borne défibrillateur - Mécénat

Comme nous l'avons évoqué sur la feuille d'infos de juillet 2022 et conformément au programme de campagne, **Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES et son équipe municipale**, souhaitent équiper chaque hameau de défibrillateur. Et pour cela, Monsieur le Maire propose de réaliser un mécénat afin d'équiper au fil de l'eau, tous les hameaux du village à savoir La Chaux, Serre, Le Blanc, La Conche, Le Guillarme, Sagnelonge, Miraudon, Les Poètes, Les Sagnes. Il est envisagé d'installer des stations d'accueil autonomes pour défibrillateur avec une complète autonomie énergétique grâce à l'utilisation d'un panneau solaire.

Architecte conseil

Loire
LE DÉPARTEMENT

UN ARCHITECTE
VOUS ÉCOUTE ET VOUS CONSEILLE

Service gratuit

Un service proposé par le Département de la Loire
Service gratuit, sur rendez-vous, proposé dans les maisons départementales de l'Habitat.

www.loire.fr/architectes



Dates des permanences Rénov'Action 42 sur la CCFE -2023 - Sur rendez-vous uniquement -

BALBIGNY

- Tous les 2^{ème} mardi du mois - 9h à 12h en Mairie, 20 Rue du Onze Novembre

o Mardi 10 Janvier	o Mardi 11 Juillet
o Mardi 14 Février	o Mardi 12 Septembre
o Mardi 14 Mars	o Mardi 10 Octobre
o Mardi 11 Avril	o Mardi 14 Novembre
o Mardi 9 Mai	o Mardi 12 Décembre
o Mardi 13 Juin	

ST-BARTHELEMY-LESTRA

- tous les 2^{ème} mardi du mois - 14h à 17h en Mairie - Le Bourg

o Mardi 10 Janvier	o Mardi 11 Juillet
o Mardi 14 Février	o Mardi 12 Septembre
o Mardi 14 Mars	o Mardi 10 Octobre
o Mardi 11 Avril	o Mardi 14 Novembre
o Mardi 9 Mai	o Mardi 12 Décembre
o Mardi 13 Juin	

MONTROND-LES-BAINS

- tous les 3^{ème} mercredi du mois - 14h à 17h en Mairie, Place Charles de Gaulle

o Mercredi 18 Janvier	o Mercredi 19 Juillet
o Mercredi 15 Février	o Mercredi 20 Septembre
o Mercredi 15 Mars	o Mercredi 18 Octobre
o Mercredi 19 Avril	o Mercredi 15 Novembre
o Mercredi 17 Mai	o Mercredi 20 Décembre
o Mercredi 21 Juin	

FEURS

- Tous les 1^{er} mercredi du mois - 9h à 17h au Point Rencontre Emploi, 11 Avenue Jean Jaurès

o Mercredi 4 Janvier	o Mercredi 5 Juillet
o Mercredi 1 Février	o Mercredi 6 Septembre
o Mercredi 1 Mars	o Mercredi 4 Octobre
o Mercredi 5 Avril	o Mercredi 6 Décembre
o Mercredi 3 Mai	
o Mercredi 7 Juin	

Autres dates possibles sur les permanences de Roanne, Montbrison ou Saint-Etienne (aux Maisons Départementales de l'Habitat)



Dates des permanences de SOLIHA sur la CCFE pour l'année 2023

- Sur rendez-vous uniquement -

MONTROND-LES-BAINS

- Tous les 1^{er} mercredi du mois - 10h à 12h en Mairie, Place Charles de Gaulle

o Mercredi 4 Janvier	o Mercredi 5 Juillet
o Mercredi 1 Février	o Mercredi 6 Septembre
o Mercredi 1 Mars	o Mercredi 4 Octobre
o Mercredi 5 Avril	o Mercredi 6 Décembre
o Mercredi 3 Mai	
o Mercredi 7 Juin	

FEURS

- Tous les 3^{ème} mercredi du mois - 10h à 12h au Point Rencontre Emploi, 11 Avenue Jean Jaurès

o Mercredi 18 Janvier	o Mercredi 19 Juillet
o Mercredi 15 Février	o Mercredi 20 Septembre
o Mercredi 15 Mars	o Mercredi 18 Octobre
o Mercredi 19 Avril	o Mercredi 15 Novembre
o Mercredi 17 Mai	o Mercredi 20 Décembre
o Mercredi 21 Juin	

Contact - SOLIHA Loire - Tel standard : 04 77 43 08 80

Autres dates possibles sur les permanences de Roanne, Montbrison ou Saint-Etienne (aux Maisons Départementales de l'Habitat)

A Montbrison pour les Communes de Forez-Est hors Canton du Coteau
Maison Départementale de l'Habitat et du Logement (53, rue de la République)
Tel : 04 77 59 96 50

A Roanne pour les Communes du Nord de Forez-Est - du Canton du Coteau
Maison Départementale de l'Habitat et du Logement (5, rue Brison)
Tel : 04 77 78 39 94

mdhl@loire.fr

Classes en 3

Le repas des classes en 3 aura lieu le samedi 14 octobre. Se faire connaître en Mairie aux heures d'ouverture



Horaires d'ouverture mairie :

Lundi de 13h30 à 17h

Mardi de 8 à 12h30

Jeudi de 13h30 à 17h30

Vendredi de 8 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Samedi semaine paire de 8h30 à 11h30

Tél Mairie : 04 77 94 05 21

Adresse mail Accueil Mairie : accueil@saintmedardenforez.fr

Bobine Bar, dernière saison ?

Le Bobine bar ferme ses portes mi-juin. En effet, suite au projet de vente de la « Moutarde oubliée », notre bail ne sera pas renouvelé pour nous permettre de continuer nos activités en septembre. Nous espérons que ce ne sera qu'« une mise en sommeil » de quelques mois et non une fermeture définitive. Nous avons encore plein d'idées et de motivation.

L'appel est lancé : si quelqu'un(e) a une idée ou un local à proposer ... nous sommes preneurs !

Nous avons passé de supers moments dans ce bar et connu de belles réussites notamment pour les soirées musicales (plusieurs groupes souhaitent revenir jouer), d'autres moins convaincants : notre mercerie du mercredi et les vendredis bar sans concert, ont peu séduit. Dommage mais cela reste une belle expérience et notre équipe de 8 bénévoles a très bien fonctionné.

Nous profitons de ce mot pour remercier toutes les personnes qui nous ont permis cette aventure : En premier lieu, la mairie du village qui a soutenu et subventionné notre projet et bien sûr, vous tous qui avez poussé la porte du bar, habitants du village ou d'ailleurs pour boire un coup, manger une planche ou assister à un concert.

Nous remercions aussi tous les groupes et musiciens, qui sont venus bénévolement jouer dans des conditions pas tout à fait parfaites mais toujours conviviales !

Et enfin tous nos fournisseurs locaux : Patricia de la Moutarde Oubliée, Mme DIMIER, Laurent JAQUIN, Xavier BESSEY, Sarah HEBBAZ (« A vingt pas des marches ») et la brasserie 767 de Grammond.

Dans l'espoir... pourquoi pas, de vous annoncer notre retour dans quelques temps ?



L'équipe du Bobine Bar

Fermeture annuelle Mairie – Eté

La mairie sera fermée le samedi 15 juillet
et la semaine du 15 août, à savoir du 14 au 19 août inclus.

Saint-Med'Trail 2023

Date à retenir : Deuxième édition du St Med'Trail
le dimanche 3 septembre à 8 heures, départ à la Halle des sports.



Les organisateurs dans les starting-blocks, un grand merci à eux...

Incivilités et notamment pendant l'été

VOUS ÊTES #DISCRET ? #RESPECT !

☀️ DE JOUR
☾ COMME DE NUIT

Si vous faites la fête,
prévenez vos voisins

Attention aux cris,
talons sur le parquet,
chants, instruments
de musique, chaînes hi-fi...

Attention aussi
à vos animaux
(abolements...)

... à la tondeuse
ou tout autre outil
de bricolage

MOINS ON FAIT DE BRUIT, MIEUX ON S'ENTEND !

Le petit écho de la Com'



PRENEZ SOIN DE
VOUS

« J'ai décidé d'être heureux parce
que c'est bon pour la santé »
Voltaire

Le petit + :
au réveil,
tapoter votre dos, à la hauteur
des reins, avec vos poings !
Dynamisme assuré

La naturopathie est une éducation à la santé. Elle s'articule autour de l'alimentation, l'exercice physique et la gestion du stress pour restaurer un état de bien-être. Elle s'appuie sur des **techniques naturelles** telles que la phytologie, l'aromatologie, la réflexologie, les massages bien-être, la relaxation...

Un moment pour soi... 10 minutes NATURO

Il vous faudra :

- 5 à 10 minutes de calme
 - prendre le temps de respirer profondément
 - vos mains pour pratiquer le massage
- Et c'est tout !

PRATIQUER L'AUTO-MASSAGE



- **sur votre visage**, effectuer des cercles avec la pulpe de vos doigts du centre vers l'extérieur
- de la même façon, effectuer des rotations sur le cuir chevelu
- puis « peigner » votre crâne avec vos doigts d'avant en arrière

L'automassage des bras et des jambes :

Vous pourrez répéter 3 fois chaque mouvement

- commencer par tapoter vos bras depuis la main vers l'épaule
- puis lisser de la même façon
- Pour les jambes : partir du pied jusqu'à la hanche

Vous pouvez déplacer vos mouvements sur les différents plans de chaque membre.

